

EXPOSITION « L'UNIVERS DES DINOSAURES »

27 et 28 août - Parking rue de Châteaubriant

Sous chapiteau.

Vous verrez, entre autres, le grand tyrannosaure animatronique de France, long de 13 m, taille réelle.

N'hésitez pas à venir découvrir cette exposition exceptionnelle.

MJC GUIPRY-MESSAC

Chaque mardi, de 10h à 12h, un membre de la MJC est présent à la mairie de Lohéac. Il vous accueille et vous renseigne sur les activités proposées par l'association. Il peut aussi vous guider vers les différents services sociaux présents au sein de ses locaux.

OFFICE DES SPORTS

A partir de la rentrée (1^{er} septembre), l'office des sports proposera à vos enfants, **tous les jeudis**, hors vacances scolaires, **de 17h à 18h, salle Gordini**, la pratique de différents sports.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rendre directement sur le site de l'office des sport :

www.officeaffetvilaine.fr

Ou bien par téléphone auprès de

Jérémie :

06.50.16.20.54



TERRAINS À VENDRE

5 lots restent à vendre dans le nouveau lotissement de la Cour Neuve.

Le prix du m² est de 85 € TTC.

Pour tous renseignements : 02.99.34.10.20



JOURNEES « DECOUVERTE du PATRIMOINE »

VHBC propose des visites de notre village sur le thème « Remontons le temps ».

Ces visites sont programmées les 17 et 18 septembre puis les 1, 2 et 26 octobre.

Départ Place de la Mairie à 15h.

ATELIER COUTURE - LALAC

Vous souhaitez apprendre ou progresser en couture. Michèle et Danièle vous aideront. Venez les rejoindre le mardi après-midi à la salle des associations.

Plus de renseignements lors du forum des associations.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations se déroulera le samedi 27 août de 10 h à 12 h à la salle des associations.

N'hésitez pas à venir découvrir de nouvelles activités, culturelles, manuelles ou sportives, pour occuper petits et grands !

AVIS IMPOSITION 2022

Des permanences de la Direction régionale des Finances publiques seront assurées sans rendez-vous :

- France Services de Bain-de-Bretagne : 6 septembre (matin et après-midi)

- France Services de Pipriac : 8 septembre (matin)

- France Service de Val d'Anast : 8 septembre (après-midi)

CALENDRIER

Septembre

2, 3 & 4 : Championnat de France de Rallycross - ASRCL

17 & 18 : Supermotard Super Racer (sous réserve) - ASK

25 & 26 : Championnat Mini GP / Super Racer - ASK

Octobre

1 & 2 : Auto brocante Automobile—Musée de l'Automobile

8 & 9 : Trophée de Bretagne Karting - ASK

Décembre

3 : Téléthon - Comité des fêtes

18 : Noël des commerçants - ACA



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 Mai

Périscolaire – Tarification restauration scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **DE NE PAS MODIFIER** la tarification du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Périscolaire – Tarification garderie municipale 2022-2023

Le Conseil municipal, avec 12 votes pour, 2 abstentions et 1 contre, décide :

- **DE CREER** une tarification différenciée : un tarif de 17h à 17h15 et un second de 17h15 à 18h40. Ce deuxième tarif reste identique au tarif unique actuellement en vigueur.

TARIFS	Tarifs 2021/2022		Tarifs 2022/2023	
	Hors commune	Résidents LOHEAC	Hors commune	Résidents LOHEAC*
Jusqu'à 17h15	2,40 €	2,10 €	1,30 €	1,00 €
Après 17h15	2,40 €	2,10 €	2,40 €	2,10 €

*Résident Lohéac : subventionné à hauteur de 0,30 €

Scolaire – Financement pour les enfants des communes extérieures

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE PARTICIPER** au financement des élèves de l'école Saint Sauveur résidant en dehors de la commune dans le même périmètre que la carte scolaire mise au point avec Guipry-Messac. Cette participation concernera la période scolaire 2022-2023 et sera revue annuellement.

Restauration – Convention groupement de commande

La commune de Saint Malo de Phily s'est récemment retirée du groupement de commande du pôle VHBC (Guipry-Messac, Saint Malo de Phily, Lohéac) concernant la restauration scolaire. De ce fait, la délibération doit être revue.

Finances – Budget principal – Affectation des résultats 2021

La délibération d'affectation des résultats prise lors du dernier conseil municipal ne respecte pas les nouvelles règles comptables. Pour la mettre en conformité, il convient de prendre une délibération modifiant l'imputation de ces résultats.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'AFFECTER** les résultats 2021 en respect de ces règles.

Travaux – Devis toiture hangar Saint André

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de rénovation de la toiture du hangar.

Communication – Publicité des délibérations

Monsieur Patrick Bertin, Maire, annonce que l'ordonnance du 7 octobre 2021 relative à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales va prendre effet au 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** une publication sous forme électronique des actes à compter du 1^{er} juillet 2022.

RAPPEL RESTRICTIONS SECHERESSE

ARROSAGE : Interdiction d'arroser sauf les potagers (à partir de 20h), de remplir les piscines, plan d'eau, de nettoyer les façades, murs, terrasses, voitures.

FEU : Ne fumez pas dans les zones forestières, ne jetez pas vos mégots par la fenêtre de votre véhicule, n'allumez ni feu ni barbecue à moins de 200 mètres des massifs boisés.

Merci de vous renseignez sur les changements de ses restrictions sur le site de la Mairie.



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 juillet

Affaires générales – Modification du bail de l'ancien haras

M. le Maire propose de revoir certains points du bail afin de le mettre en conformité et de le modifier, au besoin. M. le Maire propose de :

- Réécrire l'objet du contrat en « La société Actarus s'engage à utiliser l'ensemble du site pour différentes activités de loisirs. »
- Permettre la sous-location : « Le preneur pourra sous-louer les locaux donnés à bail en tant que bureaux ou logements de fonction. »

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide :

- **DE FAIRE** un avenant sur les points mentionnés ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire .

Urbanisme – Droit de préemption urbain

La Mairie a reçu les demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des biens suivants :

- Terrain bâti – ZB 285 – 13 rue de la Forge – 298 m²
- Terrain non bâti – ZC 123 – rue Hoche – 600 m²

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENONCER** à exercer le droit de préemption urbain sur les dossiers présentés ci-dessus.

Affaires générales – Désignation d'un représentant GEMAPI

Depuis janvier 2022, une nouvelle organisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques et des compétences sur le secteur de la Vilaine amont, est mise en place.

Il est proposé aux communes du territoire de :

- désigner un élu référent afin de permettre aux communes de rester informées et impliquées dans la programmation des actions.

Les agents opérationnels des Unités de Gestion Vilaine Ouest et Est (animateurs milieux aquatiques, agricoles) pourront échanger avec l'élu communal afin, notamment, de faciliter la mise en œuvre des actions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER** Ronan COUDRAIS comme élu référent de la commune

Scolaire – Demande de dérogation

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la demande d'inscription scolaire dérogatoire en PS à la rentrée 2022 d'un enfant domicilié au village Le Clos Relis, village situé en dehors du périmètre défini de prise en charge financière par Guipry-Messac.

*Contexte : situation exceptionnelle liée au fait qu'un membre de la fratrie est déjà scolarisé sur Lohéac .

Affaires générales – Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la MJC

Le Conseil municipal a validé une convention de 4 années avec la MJC de Guipry-Messac.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER** Marie-Annick CLOLUS en tant que titulaire et Sylvie MONNIER en tant que suppléante pour représenter la commune.

Affaires générales – Motion ligne ferroviaire

Le Pays des Vallons de Vilaine, par une motion votée le 8 juin dernier, se positionne contre le projet LNOBPL, projet de liaisons ferroviaires sur les axes Brest-Rennes et Rennes-Nantes. Il est précisé que ce projet aurait un énorme impact sur le foncier avec une consommation estimée entre 11 à 12 hectares par kilomètre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la mention du Syndicat mixte du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine s'inscrivant contre le projet de nouvelle ligne LNOBPL.

Rallycross – Instauration d'un droit de place marchands ambulants

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la présence de marchands ambulants sur le domaine public dans le cadre du week-end du Rallycross, dans une limite de 3 maximum. Il sera demandé aux marchands présents 300 € par emplacement le vendredi et 400 € le samedi.

RALLYCROSS

Les 2, 3 et 4 septembre 2022

Pour des raisons de sécurité et afin de pouvoir contribuer au bon déroulement de l'édition 2022 du Rallycross, nous vous invitons à **consulter les différents arrêtés qui seront affichés sur le tableau d'affichage face à la Mairie, sur le site internet www.loheac.fr et sur les barrières dédiées à bloquer la circulation.**

Les forces de l'ordre seront chargées de faire appliquer ces arrêtés ; la non-observation de ces derniers peut vous en coûter une amende et/ou un enlèvement de véhicule.

Conscients des désagréments que peuvent engendrer ces dispositions, nous vous remercions, par avance, de veiller à les respecter.

Passes habitants

Vous trouverez dans cette lettre deux « **Passes habitants** » à découper et à poser sur votre pare-brise de manière visible du **vendredi 2 septembre au dimanche 4 septembre 2022**. Ils vous permettront à vous, habitants de Lohéac, de circuler dans le **centre bourg**. Veuillez à les conserver car **aucun autre « passe » ne vous sera délivré**.



Sortie des écoles et garderie

Exceptionnellement, ce vendredi 2 septembre, les **garderies** se feront dans l'enceinte de chacune des écoles.

Pour faciliter la **sortie des écoles**, un parking, réservé aux parents des enfants scolarisés à Lohéac, est mis à leur disposition. Il s'agit de la parcelle enherbée entre l'ancienne route Rennes-Redon et le terrain de foot. L'entrée de ce parking sera face à la scierie Loizance.

Parade

La parade des pilotes du vendredi 2 septembre se déroulera de 15h00 à 17h30 dans le centre du village. Elle partira de la rue de Rennes et prendra fin au circuit.

RESPECT D'AUTRUI

Depuis quelques semaines, lors des locations de la salle Gordini, les riverains se plaignent de certains débordements (musique trop forte, cris, déplacements bruyants...) nuisibles au repos auquel chacun a droit.

A l'avenir, que chacun veille à un peu plus de civilité.

Merci de votre compréhension !